



Notifcation n°9

Suite à la modification du parcours de la spéciale des Bansions et en concertation avec la direction de course et le bureau de calcul, le collège des commissaires sportifs accepte :

* De prendre le temps réalisé lors du 3ème passage dans l'ESC 2 (Bansions) pour le calcul des temps forfaitaires des équipages neutralisés dans le 2ème passage de l'ESC 2 (Bansions), notification n°7.

Benjamin DARIMONT - Lic. 490
Directeur de course

Lambert SEVRIN - Lic. 419
Président du collège des commissaires sportifs

Le 20/10/2024 à 17h25